

Rue Saint-Laurent, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Sherbrooke	\$8863.00
Rue Wellington, depuis la rue Saint-Etienne jusqu'au tunnel	9236.00
Rue Bleury, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Sainte-Catherine	4179.00
Rue Saint-Denis, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Sainte-Catherine	3730.00
Rue Amherst, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Houle	9000.00
Rue Windsor, depuis la rue Osborne jusqu'à la rue Sainte-Catherine	2300.00
	<hr/>
	\$37,308.00

St. Lawrence st., from Craig to Sherbrooke	\$8863.00
Wellington st., from St. Etienne to subway	9236.00
Bleury st., from Craig to St. Catherine st.	4179.00
St. Denis st., from Craig to St. Catherine st.	3730.00
Amherst st., from St. Catherine st. to Houle st.	9000.00
Windsor st., from Osborne to St. Catherine st.	2300.00
		<hr/>
		\$37,308.00

Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est en outre *Résolu*: Que la somme de \$20,507 soit employée à acheter des blocs de granit et de scories à être posés par la "Montreal Street Railway Co." dans l'entre-voie de la rue Sainte-Catherine, depuis la rue du Havre jusqu'à la rue Saint-Mathieu.

Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est *Résolu*: Que la "Montreal Street Railway Co." soit priée de dire si elle entend renouveler ses rails dans la rue Craig Ouest, et aussi dans la rue Notre-Dame, depuis le square Chaboillez, vers l'Ouest.

Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est *Résolu*: Que le département de l'Aqueduc et la "Montreal Gas Company" soient priés de réparer immédiatement les excavations qu'ils ont pratiquées dans les rues Colborne et Commune.

Il est *Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer le pavage d'asphalte au-dessus des excavations qui ont été pratiquées pour la construction de l'égoût de la rue Saint-Jacques, à partir de la rue Windsor en allant vers l'Ouest, en se soumettant à l'approbation des avocats de la Ville, attendu que n'est pas encore expiré le délai de la garantie fournie par la "Sicily Asphaltum Paving Co." sur la confection de ces pavages.

Il est *Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer le pavage d'asphalte au-dessus de la dépression qui s'est produite, rue Centre, entre les rues Montmorency et Shearer, en se soumettant à l'approbation des avocats de la Ville, attendu que n'est pas encore expiré le délai de la garantie fournie par la "Sicily Asphaltum Paving Co." sur la confection de ces pavages.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

—On motion of Ald. Ames, it was furthermore

Resolved: That the sum of \$20,507.00 be appropriated to purchase granite and scoria blocks to be laid by the Montreal Street R'y Co., in the trackspace on St. Catherine street from Harbour street to St. Mathew street.

—On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved: That the Montreal Street Ry. Co., be requested to state if it proposes to renew the rails on Craig street west, and also on Notre-Dame street from Chaboillez square, westwards.

—On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved: That the Water Department and the Montreal Gas Company, be requested to immediately repair the cuts which they have made in Colborne and Common streets.

—It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to repair the asphalt pavement over the sewer cut in St. James street, from Windsor street westwards subject to the approval of the City Attorneys, as the guarantee of the Sicily Asphaltum Paving Company on the said pavement has not yet expired.

—It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to repair the asphalt pavement on Centre street over the sinkage between Montmorency and Shearer streets, subject to the approval of the City Attorneys, as the guarantee of the Sicily Asphaltum Paving Company on the said pavement has not yet expired.

Adjourned.

J. N. DILLON,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée mensuelle du 13 juin

(D'après les minutes du Conseil, Vol. 166, Page 135.)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin et Duquette.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues, Est lue une opinion des avocats de la Ville concernant la résolution consignée dans les minutes de la dernière assemblée, au sujet de l'effacement des lignes de la rue LeRoyer, n'a pas été adoptée, vu que le vote affirmatif des deux tiers du Conseil, savoir: 25 membres, n'a pas été donné.

Ladite opinion ayant été déposée aux archives, Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que vu ladite opinion, les minutes de la dernière assemblée soient amendées de manière à ce que la proposition à l'effet d'adopter le rapport de la Commission de la Voirie, recommandant l'effacement des lignes de la rue LeRoyer, soit déclarée rejetée.

Telles qu'amendées, les minutes de la dernière assemblée sont alors confirmées et signées par Son Honneur le maire.

CITY COUNCIL

Report of Monthly Meeting, held the 13th of June.

(According to the minutes of Council, Vol. 166, Page 135.)

His Worship the Mayor H. Laporte, Esq., in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin and Duquette.

The minutes of the last meeting being read,

Submitted and read an opinion from the City Attorneys to the effect that the resolution entered in the minutes of last meeting, concerning the erasure of the homologated lines of LeRoyer street had not been adopted inasmuch as the affirmative vote of two thirds of the City Council, namely: 25 members, had not been given,

Said opinion being filed of record,

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That in view of said opinion, the minutes of last meeting be amended in such a way that the motion to adopt the report of the Road Committee, recommending the erasure of the lines of LeRoyer street, be declared rejected.

The minutes of last meeting, as amended, were then confirmed and signed by His Worship the Mayor.